

| Débat général

ASSEMBLEE NATIONALE

-----

SECTION CENTRAFRICAINE

DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

DE LA FRANCOPHONIE

-----

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

-----

**INTERVENTION DETAILLEE**

**DE SON HONORABLE CELESTIN LEROY GAOMBALET,  
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE, PRESIDENT DE LA SECTION CENTRAFRICAINE DE  
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

**A LA**

**38<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA  
FRANCOPHONIE**

**BRUXELLES (BELGIQUE), DU 08 AU 12 JUILLET 2012**

**Sous-Thème :**

**«Egal accès aux TIC pour une Francophonie solidaire et efficace ».**

- Honorable Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF);
- Honorable Président du Parlement Belge/ Communauté Française/ Wallonie – Bruxelles ;
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;
- Honorables Présidents des Assemblées nationales, Présidents des Sections de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et Chefs des Missions ;
- Honorables député membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- Distingués invités en vos rangs et grades ;
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de m'associer à tous les collègues qui m'ont précédé, pour adresser, au nom de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, mes vives et fraternelles salutations et mes remerciements à la Section de l'APF et les autorités belges pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même avons fait l'objet dès notre arrivée dans cette belle ville de Bruxelles.

Le thème du débat général des présentes assises, à savoir, « la place de la Francophonie dans les médias et les nouvelles technologies dans un environnement mondialisé : un espace socio-économique multipolaire à construire-projets et opportunités, nous offre l'occasion de mener ensemble des réflexions sur l'une des thématiques de notre espace : « l'Egal accès aux TIC pour une Francophonie solidaire et efficace ».

L'appropriation des TIC dans l'espace francophone est un impératif de développement de nos peuples, favorable à toute initiative de lutte contre la pauvreté et du Développement Humain Durable des populations de nos Etats.

Les besoins pratiques dans la vie d'un individu : l'emploi, la mobilité et le désir, voire le besoin de connaître et comprendre d'autres cultures, ont tendance à être de fortes motivations pour chaque individu.

En l'espèce, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont définies comme un ensemble d'outils utilisés pour produire, traiter et échanger de l'information à

temps presque réel. Leurs forces de propagation et leur efficacité défraient toutes les chroniques, tant sur le plan national qu'international. Les TIC constituent, sans équivoque, un passage obligé pour le développement humain durable et un vecteur d'intégration des communautés. En effet, elles offrent de nombreuses opportunités de développement à tout pays.

Avec l'avènement des communications électroniques, une véritable révolution dont les effets, selon plusieurs observateurs attentifs, se comparent à ceux induits par l'invention de l'imprimerie ou par la révolution industrielle, sont à nos portes.

L'innovation technologique ne cesse de créer de nouveaux outils qui engendrent de nouveaux besoins et de nouveaux usages : la fibre optique et la commutation à haute vitesse se généralisent ; les réseaux téléphoniques filaires sont revalorisés par la technologie de la ligne numérique d'abonnés ; le redéploiement des réseaux sans fil de plus en plus performants s'accélère ; de nouvelles fibres optiques aux capacités de plus en plus grandes sillonnent les fonds des mers, mais aussi et surtout les côtes africaines ; la qualité et la quantité des contenus disponibles connaissent une forte croissance ; les bandes passantes pour l'accès individuel ne cessent de s'élargir. La mise au point des stratégies de raccordement des abonnés en fibre optique est déjà en cours chez beaucoup d'opérateurs.

L'internet et ses applications sont, à n'en point douter, un meilleur moyen de construire et de consolider la solidarité de notre espace Francophone et surtout de porter dans le monde le rayonnement de notre Communauté tout entier.

Il s'agit ici pour nos gouvernements de faire en sorte que tous les citoyens de l'espace francophone puissent, au moyen des TIC, s'instruire, travailler, se divertir, faire des affaires, etc...

Il est aujourd'hui possible de faire circuler une information qui n'était autrefois accessible que sur papier, de suivre une formation et de donner des consultations médicales à distance à partir d'un ordinateur. C'est une grande opportunité pour les Etats qui disposent de très peu d'infrastructures routières de qualité.

Il s'agit là d'une révolution aussi bien culturelle que structurelle. Culturelle du fait qu'elle bouscule les valeurs, modifie les comportements et instaure de nouvelles pratiques.

Structurelles parce qu'elle modifie les rapports de force, la nature des activités et les modes de fonctionnement des organismes publics et privés.

Dans cette révolution à plusieurs dimensions, les Etats sont appelés à être des éléments d'impulsion, des usagers modèles et des chefs de file dans les sphères qui relèvent directement d'eux, comme celles des infrastructures large bande de transport, de l'administration publique, de l'éducation ou de la santé publique. Il leur appartient également en collaboration avec d'autres partenaires, de clarifier l'encadrement législatif, réglementaire et juridique des TIC et de ses applications et d'en définir les responsabilités. Les Etats se doivent d'apporter leur soutien aux idées novatrices et à l'expérimentation dans l'économie de l'information et du savoir.

Les entreprises, grandes et petites, sont, elles aussi, invitées à y jouer un rôle majeur. Que ce soit par l'entremise des poids lourds que sont les opérateurs de télécommunications ou par les industries émergentes d'information et du multimédia, les entreprises sont les mieux placées pour repérer les occasions intéressantes et les mesures à prendre pour les saisir.

La mutation que vivent tous les pays conduit tous les dirigeants du monde et, plus particulièrement ceux de la Communauté Francophone, à imaginer comment se modifient le travail, le commerce, la politique, le territoire, l'accès à la croissance, le rapport au temps et à l'espace, le rapport à soi et aux autres.

Si l'importance et l'ampleur du changement induit par le déploiement des TIC suscitent de l'enthousiasme et de l'espoir, ils provoquent également des appréhensions face à la transformation accélérée du monde. Ils appellent des choix qui nécessitent l'engagement des citoyens, des entreprises et des gouvernements de l'espace.

C'est ainsi que les réformes engagées par la RCA dans les années 90 n'ont pas permis de répondre à ses préoccupations fondamentales de développement des infrastructures de base, de la couverture de la grande majorité de sa population par les services de télécommunications de base et de la création de suffisamment d'emplois.

La situation antérieure des Télécommunications et TIC en République Centrafricaine se résume par l'insuffisance de la couverture nationale, le manque de moyens opérationnels permettant à l'organe de régulation d'être véritablement efficace, la situation déliquescence

de la SOCATEL, avec une situation commerciale particulièrement défavorable et une dégradation continue, une exploitation défailante et paralysée par des déficiences techniques et organisationnelles, une situation financière très critique.

Cette situation pénalise le pays qui mise sur le secteur des télécommunications pour son désenclavement numérique tant intérieur qu'extérieur (International, national, urbain et rural).

En effet, les infrastructures des Télécommunications, de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de la Centrafrique sont insuffisantes, dégradées et vétustes.

Elles ne permettent pas d'assurer la couverture du pays et ne répondent pas aux besoins de plus en plus croissants des populations et à l'émergence des besoins en matière de média interactif (croisement de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel).

Mais depuis le 15 mars 2003, l'Etat centrafricain a engagé des réformes profondes dans ce secteur afin de mieux répondre aux attentes de la population.

- un document « Politique, Stratégies et plan d'action de l'Edification de la Société de l'information en République centrafricaine » a été adopté ;
- des textes de lois et des décrets ont été adoptés par le Gouvernement : Loi N°07.020 du 28 décembre 2007, portant régulation des télécommunications en République centrafricaine ; Loi 07.021 du 28 décembre 2007, fixant les taxes et redevances en matière d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux de services de télécommunications applicables sur toute l'étendue du Territoire National ; et Décret N°09.209 du 17 juillet 2009, fixant les modalités d'application de la loi N°07.020 du 28 décembre 2007 portant régulation des télécommunications. Par ces textes, le secteur des Télécommunications est libéralisé et cinq (05) opérateurs économiques sont présents sur le marché.
- le ministère en charge des TIC est érigé en un ministère d'Etat afin de montrer toute la dimension et la place que le Gouvernement entend donner à ce secteur dans sa politique de désenclavement numérique du pays.

Suite à ces réformes, la situation du marché des télécommunications et TIC révèle :

- la réalisation partielle par la Société Centrafricaine des Télécommunications(SOCATEL), de la phase pilote du projet GSM/Will d'une

capacité de 15.000 abonnés (extensible à 300.000 lignes) et le déploiement d'un réseau internet Haut débit (ADSL) d'une capacité de 500 abonnés, extensible à 1024.

- l'existence d'un parc des abonnés de la téléphonie mobile estimé à 1 215 093 ;
- le nombre total des clients de la Téléphonie du fixe est de 4 718 ;
- le nombre total des clients Internet se chiffre à 754 ;
- le Taux de pénétration de la population est de 27% ;
- la couverture du territoire national est de 55 % ; et,
- le Projet de connexion par la fibre optique de l'Afrique Centrale projet CAB, par la signature d'Accord de financement-composante RCA entre le Gouvernement, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) ; ce projet favorisera l'accès à l'information et réduira la fracture numérique en reliant la RCA à la fibre sur la côte atlantique à l'ouest et sur la côte de l'Océan indien à l'Est.

Pour améliorer davantage cette situation, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs entre autres :

- de favoriser l'établissement des infrastructures de transport large bande : Il s'agira de bâtir une infrastructure nationale de transport large bande reliant les chefs lieux de préfecture à Bangui pour permettre le développement de la couverture nationale à des coûts abordables. C'est par ce seul moyen et grâce à ces coûts réduits que dans les écoles, dans les bureaux, à domicile, à Bangui comme à l'intérieur du pays le Gouvernement pourra optimiser la couverture numérique et favoriser la promotion de la langue française par le biais des recherches ;
- de privilégier le développement des réseaux et moyens d'accès aux TICs : il s'agira d'intégrer les avancées du projet CAB pour établir une infrastructure d'accès international large bande en fibre optique reliant Bangui au câble sous-marin SAT3/WASC pour faciliter le développement de l'Internet et permettre d'accroître la pénétration du mobile grâce à une baisse des prix de l'international afin d'assurer une couverture totale de la population à l'horizon 2020 sur toute l'étendue du territoire.

Sur ce, le Gouvernement entend démocratiser l'utilisation de l'internet puis redynamiser les activités de la SOCATEL et de la poste grâce aux TIC : Il s'agit de multiplier la création de

points d'accès communautaires aux TIC en promouvant l'accès aux entreprises, par le biais de contenus internet (e-gouvernement, e-commerce, e-santé, etc.).

Par le Projet CAB permettant de doter la RCA des infrastructures internationale et nationale large bande à fibre optique dans un proche avenir, la fracture numérique entre Bangui et les localités des provinces sera considérablement réduite.

D'ici 2015, la couverture du territoire national par le réseau haut débit à fibre optique sera assurée à 98 %. La télémédecine et la télé enseignement seront développées et l'on participera au e-commerce mondial (commerce électronique).

En substance, toute la politique du Gouvernement à l'égal accès aux TIC est développée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de la 2<sup>ème</sup> génération (DSRP2) récemment présenté aux partenaires au développement de la République Centrafricaine lors de la Table Ronde de Bruxelles.

L'internet, espace immatériel d'échanges, nous commande d'inventer la présence de nos Etats Francophones partout dans le monde à partir d'une politique commune et des stratégies nouvelles de développement des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Pour ce faire, la République Centrafricaine suggère pour réduire la fracture numérique dans notre espace :

- une Déclaration de Politique Francophone des TIC (sur le modèle des OMD qui sera présentée pour adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet de Kinshasa au mois d'octobre). Cette Déclaration de Politique Francophone des TIC devait être assortie d'échéance précise. Il s'agit ici de mettre en place un processus avec des acteurs et des étapes à franchir. Le tout, c'est d'arriver d'ici 15 ans à partir de cette Assemblée Générale à un espace Francophone numérique ;
- une attention particulière devait être portée sur les résultats des Centres Multimédias dans le domaine universitaire et les Centre de Lectures d'Animation Culturelle pour orienter les actions à mener ;
- à l'exemple de l'Education Pour Tous (EPT), il serait judicieux de mettre en place un Système Educatif Informatisé Pour Tous (SEIPT). Il s'agit ici d'insérer l'informatique

dans le processus scolaire dès le fondamental 1 tout en restant attentif à ce que les élèves ne délaissent l'écriture au détriment de l'ordinateur.

La tâche est immense ; mais elle est exaltante. C'est à nos Etats d'agir en concertation avec confiance et enthousiasme. Je puis affirmer que la volonté et l'engagement politique seront déterminants pour y arriver selon l'échéance qui sera fixée.

Par ailleurs, aucune francophonie solidaire et efficace ne s'aurait être bâtie si la thématique de la liberté de la presse n'est déclinée en des termes clairs. A cet effet, je fais mienne la déclaration du Président de la République, Chef de l'Etat le Général d'armée François BOZIZE YANGOUVONDA dans son discours d'investiture je cite « ***Je m'emploierai toujours à garantir la liberté de la Presse déjà acquise. Cette presse jeune a des manquements parfois, mais elle a le mérite de se battre pour exister, d'informer et de dire parfois avec courage ce qui va ou ne va pas dans notre patrie. C'est son rôle d'aiguillon, pourvu que les règles qui gouvernent cette Presse soient respectées par elle à commencer par la vérification au préalable de l'information avant sa publication.***

***J'insisterai donc jamais assez sur le rôle de la Presse pour contribuer à préserver la paix et la réconciliation. Ainsi, la responsabilité des hommes et des femmes qui en ont fait leur métier est bien grande*** ». Fin de citation.

La détermination de nos gouvernements à faire évoluer les Médias d'Etat vers le statut plus élégant et plus moderne de « ***Médias de Service Public*** » garantira cette ambition collective en matière de la promotion des médias et des nouvelles technologies de communication pour une francophonie solidaire et efficace.



- Honorable Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF);
- Honorable Président du Parlement Belge/ Communauté Française/ Wallonie – Bruxelles ;
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;
- Honorables Présidents des Assemblées nationales, Présidents des Sections de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et Chefs des Missions ;
- Honorables député membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- Distingués invités en vos rangs et grades ;
- Mesdames et Messieurs,

Au sortir de cette Assemblée Générale, un mouvement irréversible est lancé. Faisons de la construction de la société et de l'économie francophone de l'information et du savoir l'un des plus importants chantiers du développement économique et social des 15 prochaines années. A ces fins, les Pays les Moins Avancés (PMA) comptent sur un appui renforcé des pays développés pour créer un espace francophone solidaire et efficace.

Je reste convaincu que l'engagement à prendre fera des TIC un outil précieux, accessible et utile à tous nos Etats, nos peuples et surtout nos communautés de base qui en ont grandement besoin pour leur développement.

Unissons-nous, dans l'esprit de solidarité qui a toujours guidé notre Communauté, autour d'une vision commune en vue de bâtir une véritable Communauté de l'information Francophone.

Je vous remercie.